



Honoraires au 1^{er} Avril 2022

T.V.A. au taux de 20%

Honoraires maximum de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix du bien	Habitation	Terrain/Commerces / Locaux Professionnels/Stationnements
Jusqu'à 100.000 €	8 % TTC	Forfait de 10.000 € dans tous les cas et 3.000 € pour les stationnements
De 101.000 € à 130.000 €	7 % TTC	Forfait de 10.000 €
De 131.000 € à 900.000 €	6 % TTC	10 %
Au delà de 901.000 €	5 % TTC	10 %
les tranches ne sont pas cumulables entre elles.		

Honoraires maximum de location TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire pour un bien situé en zone tendue
Entremise et négociation	100 € TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable (avec un minimum de 300€ TTC)	10 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location vide ou meublée	3 € TTC / m ² de surface habitable (avec un minimum de 125€ TTC)	3 € TTC / m ² de surface habitable

Honoraires maximum de gestion TTC

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion locative Assurance Loyers Impayés en option (nous consulter)	7.80 % des encaissements

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI ESTEREL COTE D'AZUR - 98 Avenue Francis Tonner 06150 Cannes la Bocca

SARL au capital de 7.625 € RCS Cannes 301102398 Carte professionnelle T/G n° 06052016000010128 délivrée par la CCI de Nice

Garantie Financière SOCAF 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS (T = 120.000€ / G = 270.000€)

La délivrance d'une note est obligatoire.